

## **Eléments recueillis, par interview, sur les actifs patrimoniaux :**

- Le logement familial de Caluire et Cuire (Villa T5 avec terrain de 1200 M2 construite en 2008) a été acquis par Louis seul en 2013 lors de la cession de la SAS « Médical Image 2000», à l'aide de ses **deniers propres à hauteur de 550.000 €** et d'un **prêt bancaire de 200.000 € sur 15 ans** amortissable au taux de 2.10 % hors assurance.

Le crédit est assuré 100 % en A.D.I. sur la tête de Louis, taux de l'assurance 0.24 % l'an. Le crédit est garanti par un privilège de prêteur de deniers. Cette année, la taxe d'habitation s'élève à 920 € et la taxe foncière 1170 €

- **Le livret A et Le livret B** de Louis constituent des placements d'attente ouverts lors de la cession de la SAS en 2013 : ne voulant pas décider trop vite de l'affectation de ces disponibilités, Louis a préféré jusqu'à présent conserver ces sommes "à vue", même très faiblement rémunérées (0.75 % bruts actuellement pour le livret B).

- Clémentine a souscrit en septembre 2012 un **contrat d'assurance-vie, 100% en euros**, auprès de LCL : contrat sur lequel elle verse 300 € par mois depuis son ouverture, et ponctuellement des versements libres issus de son épargne personnelle.

La clause bénéficiaire du contrat est ainsi rédigée : " mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut de l'un d'eux mon conjoint survivant, à défaut mes héritiers.

- Le **compte-joint** du couple assure les dépenses ménagères et d'éducation du couple, hors tous impôts dont il a été convenu entre eux qu'ils seraient assumés en totalité par Louis sur ses propres deniers et réglés par le compte personnel de celui-ci.

Ce compte-joint est alimenté chaque mois par un virement de 2.000 € par Louis et 1.000 € par Clémence.

## Les objectifs patrimoniaux (interview)

1. En premier lieu, Louis et Clémentine s'interrogent sur les mesures qui seraient susceptibles de procurer une prévoyance familiale satisfaisante en cas de disparition prématuée de l'un d'eux, vis-à-vis du conjoint survivant et des deux enfants. Louis souhaiterait notamment que Clémentine puisse disposer d'un maximum de droits sur la villa de Guéthary afin de lui assurer, avec l'enfant commun, un cadre de vie agréable, non remis en cause lors de l'éventuel décès de Louis. Pour cela ils vous demandent aussi de leur indiquer toutes les conséquences juridiques, financières, sociales et fiscales qu'aurait le décès de l'un d'eux et les éventuelles solutions à mettre en place. Naturellement, il souhaite votre avis sur les mesures prises en faveur de Lise : sont-elles suffisantes ? Que prévoir lorsqu'Lise sera majeur ?

2. Louis m' indique que compte tenu des perspectives aujourd'hui positives de son entreprise à court terme, il est disposé, sur son épargne placée actuellement en livret B, à mobiliser 200.000€ pour un ou plusieurs investissements personnels ; mais il est très indécis car il trouve les prix de l'immobilier très élevés, et bien qu'investisseur au profil dynamique, il trouve les marchés peu lisibles en ce moment et la baisse récente l'inquiète (il fait d'ailleurs appel à moi pour cette raison !)... Son optique de placement est clairement de long terme, et les choix qu'il opérera sur votre Conseil devront aussi venir en sécurisation des risques professionnels de sa nouvelle entreprise.

3. Louis souhaiterait aussi doter Nicolas, à la fin de ses études, d'un capital correct lui permettant partiellement de s'installer dans sa vie professionnelle et personnelle. Cependant, il ne souhaite nullement rompre l'égalité entre ses héritiers par cette disposition. Qu'est-il envisageable pour répondre à l'attente de Louis ?

4. Etant conscient du privilège financier que lui a procuré la revente de ses titres de la SAS Médical Image, il n'est nullement obnubilé par la fiscalité en découlant ; néanmoins, il voudrait s'assurer par ses choix patrimoniaux personnels que celle-ci ne pèsera pas excessivement sur son train de vie. Comment le rassurer sur ce point, et comment définir pour l'avenir la stratégie fiscale de gestion de son patrimoine dans ce sens ?

5. Louis fait appel à moi afin de l'orienter sur la gestion de ses avoirs financiers : Est-ce que ses avoirs financiers sont bien structurés selon moi ?

Avec la récente baisse des marchés, il se pose des questions sur l'opportunités d'investir en actions.. Il me demande de lui expliquer l'analyse par les primes de risque et de lui donner les niveaux actuels. Quelles conclusions en tirer ?

Louis est un investisseur dynamique et n'a pas besoin de son argent avant longtemps. Il cherche la maximisation du rendement sur le long terme. Compte tenu de ces éléments, il me demande mon avis sur l'allocation d'actifs à donner pour ses avoirs. Etant scientifique, il me demande des données chiffrées sur les rendements et leurs statistiques. Et il demande Combien il peut gagner ? quels sont les risques associés ?

6. Louis fait appel à moi afin de préciser la conjoncture internationale actuelle en vue d'investir sur les Titres qu'il a en vue : TESLA ; GOOGLE ; AMAZON ; ALIBABA et autres propositions.